

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **3 février 2020 à 20h00** à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Demandeur et identification du site concerné :

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2020-01 déposée par la Ferme Marial inc. pour la propriété située au 58 route 132 à Baie-des-Sables sur les lots 151-P, 152-P et 153-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider (Matricule : 7496-44-8080).

Nature et effets :

Autoriser la réalisation d'un projet d'accroissement du nombre d'unités animales situé à +/- 25.57 mètres du périmètre urbain et un agrandissement d'un bâtiment d'élevage bovin existant situé à +/- 49 mètres du périmètre urbain alors que la distance séparatrice minimale à respecter relative à la gestion des odeurs en milieu agricole en vertu du chapitre 14.19 du règlement de zonage est de +/- 306.2 mètres.

Le producteur bénéficie actuellement d'un droit acquis pour 138.4 unités animales en bovins laitiers sur le site sous gestion liquide. Il désire augmenter ce nombre à 200.2 unités animales.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, rendrait ce projet d'accroissement du nombre d'unités animales et l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage bovin existant conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 janvier 2020.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier